

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2011

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2011

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mille onze, le lundi vingt-huit mars, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Catherine TOMAS, Alexandre BERTREL, Nelly BIDOT, Serge MESKO, Joseph MASBERNAT, Christine RENIER, Bernard MORAT, Nathalie BOUIJOUX, Yanne BENOIST, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Philippe LACROIX, Françoise LEGUILLOU, Luc BOURRY, Christiane AUBRY, Pascal TURCAN, Christine BOIDRON-JAMET, Philippe FROT, Jean-Pascal LUZEAU, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Nicole BELLANGER, Jean-Maurice GUEIT, Valérie MALGONNE.

Représentés par pouvoir : Jacques SAURET a donné pouvoir à Luce TROUBAT, Michel PASQUIER a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Christophe GARNIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU.

Absents excusés :

Secrétaires de séance : Sabine LECONTE, Philippe BOURLIER

Session ordinaire

- **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2010, l'Assemblée prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation :

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût en € T.T.C.
241	31/01/11	Urbanisme – Contrat administratif d'occupation d'un logement communal situé dans l'Espace municipal de la Choisille, avec Monsieur VIAU Emmanuel conclu du 01/02/2011 au 01/09/2015 (montant du loyer 481,69 €/mois)	----
6	03/02/11	Finances – Marché relatif à la fourniture et la pose de matériel de cuisine au restaurant scolaire de l'école Gérard Philipe pour l'aménagement de la salle en self, avec le groupe Benard à Saint-Pierre-des-Corps	25 403,04 €
7	04/02/11	Finances – Revalorisation du tarif de location d'un logement communal (logement de l'abbé pour un montant de 217,66 €/an soit + 0,57 %)	----
8	07/02/11 1	Finances – Marché de travaux de réfection de la charpente des courts de tennis de l'espace municipal de la Choisille avec la société CRT à Sainte-Gemmes-sur-Loire (*tranche ferme **tranche conditionnelle)	*26 204,36 € **3 803,28 €
9	09/02/11	Finances – Avenant au marché de balayage des caniveaux de la commune avec la société Sita Centre Ouest à Montlouis-sur-Loire, ayant pour objet - de réduire la fréquence de passage en centre-ville de 15 jours à trois semaines - de réduire la fréquence de passage dans les lotissements de un mois à deux mois - d'ajouter le tronçon de la Voie Romaine. La moins-value s'élève à 3 626,17 € HT.	
10	28/02/11	Finances – Marché de désherbage des trottoirs, chemins et places de la ville de Fondettes avec la Société DRIMAR	30 067,44 €
11	01/03/11	Finances – Marché de travaux de ravalement du mur de soutènement* et des façades** du presbytère avec l'entreprise Cazy-Guillaume de Rochecorbon	*46 455,03 € **67 076,46 €
12	14/03/11	Affaires générales – Recours devant le Tribunal administratif contre l'arrêté interministériel en date du 13 décembre 2010 concernant la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturel consécutif à la sécheresse de l'été 2009 et désignation de l'avocat pour assister et représenter la commune de Fondettes dans cette affaire	----

1 Budget primitif 2011

a) Vote du taux des trois taxes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux des trois taxes qui restent stables :

Taxes	Taux stables	Produits attendus
Taxe d'habitation	19,67 %	2 711 903,00 €
Taxe sur le foncier bâti	24,81 %	2 203 128,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	58,35 %	71 304,00 €

b) Vote des subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le montant des subventions aux associations pour 2011 :

Subventions à verser aux associations en 2011 (+ 2%)	
Subventions	Montants
Versées par la commune	490 000,00 €
Versées par Tour(s)plus soit 4,75 €/habitant	50 759,00 €

c) Vote du budget principal

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 18 abstentions, vote le budget principal 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

Budget 2011	Montants
Section de fonctionnement	11 548 206,00 €
Section d'investissement	6 026 292,93 €
TOTAL	17 574 498,93 €

d) Vote du budget annexe commerces

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe commerces 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

Budget commerces 2011	Montants
Section de fonctionnement	172 745,00 €
Section d'investissement	151 063,68 €
TOTAL	323 808,68 €

2 Débat sur la formation des élus

Le Conseil Municipal prend connaissance des formations effectuées en 2011 et décide, à l'unanimité, l'inscription d'une somme de 1 500 € au budget primitif 2011.

La formation des élus sera orientée sur :

- l'organisation territoriale et les différents niveaux de compétences
 - les fondamentaux de l'action publique locale
 - les sujets en lien avec les délégations des différentes commissions
- l'actualisation des connaissances en fonction des modifications législatives ou réglementaires intervenues ou à venir.

3 Montant des charges transférées à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus au titre de l'année 2011

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le montant des charges transférées à la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus au titre de l'année 2011.

CHARGES TRANSFÉRÉES À TOUR(S)PLUS - ANNÉE 2011	
Communes	€
Fondettes (rue A. Musset)	9 860,40
Joué-Lès -Tours	11 809,20
Saint-Cyr-sur-Loire	2 011,20
Tours	18 438,00
TOTAL	42 118,80

Le montant de l'allocation compensatrice revenant à la commune de Fondettes est fixé à 1 676 840,21 €.

4 Demande de remise de pénalités pour retard de paiement

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide la remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement d'un montant de 175 € au profit du titulaire du permis de construire n° PC 10907F1062.

5 Admission en irrécouvrable

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en irrécouvrable la créance d'un montant de 1 505,13 euros correspondant au versement de salaire à un agent admis à la retraite pour invalidité.

6 Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement pour 2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement à raison de 0,25 euros par habitant pour l'année 2011. Dans le cadre de la loi contre les exclusions, le dispositif F.S.L. permet d'accorder des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. Ces aides s'appliquent à tous les secteurs locatifs (parc public ou privé).

7 Convention d'objectif et de financement avec la Mutualité Sociale Agricole pour les prestations de service petite enfance

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adopter la convention avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Berry Touraine pour l'accueil des jeunes enfants dans les structures multi-accueil communales. La MSA confirme sa volonté de mettre à parité les prestations servies aux familles agricoles avec celles qui sont versées par le Régime Général.

8 Convention de coopération avec le Pôle emploi pour le service rendu aux demandeurs d'emploi

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention de coopération avec le Pôle emploi Centre dans l'objectif d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi et d'apporter une aide au recrutement des entreprises de la commune.

9 Demande de subvention au titre des manifestations et grands évènements auprès de Tour(s)plus et auprès du Département d'Indre-et-Loire pour l'organisation de Fond'estivales

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 2 000 € auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus et une subvention de 2 000 € auprès du Département d'Indre-et-Loire pour l'organisation de Fond'Estivales.

Fond'estivales est programmé du 27 juillet au 10 août 2011 sur le terrain situé face aux salles de l'Aubrière. Le coût de la manifestation est estimé à 19 415,50 € H.T.

10 Convention relative à la dotation des associations sportives en défibrillateur automatisé externe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer une convention dans l'objectif de doter l'Alerte Sportive de Fondettes d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) appareil de réanimation cardiaque, avec les partenaires suivants :

- le Président de l'Alerte sportive de Fondettes (ASF),
- la Présidente du Conseil Général d'Indre-et-Loire,
- le Préfet délégué départemental de la Cohésion Sociale pôle jeunesse, sports et vie associative (CNDS),
- le Président du comité départemental olympique et sportif (CDOS).

La convention définit les modalités financières et pratiques de partenariat.

11 Présentation du projet d'investissement éligible à la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander le concours de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet d'aménagement du Jardin des Tonnelles, au taux le plus élevé possible.

Le projet est estimé à 233 200,00 € T.T.C. dont 93 200 € d'autofinancement et emprunt et 140 000 € de subventions attendues : 80 000 € de la Région et 60 000 € dans le cadre de la DETR.

12 Convention de groupement de commandes avec Tours(s)plus pour la requalification de la rue Alfred de Musset

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 10 abstentions, décide d'adhérer au groupement de commandes pour la requalification de la rue Alfred de Musset (voirie d'intérêt communautaire) à Fondettes et d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la communauté d'agglomération Tour(s)plus et la Ville de Fondettes.

13 Intermédiation technique et financière du Syndicat d'énergie d'Indre-et-Loire dans les relations de la Ville avec ERDF concernant les travaux d'extension des réseaux de distribution publique d'électricité

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de confier au SIEIL le versement à ERDF de la contribution due par la Ville après contrôle de la proposition technique et financière établie par ERDF concernant les travaux de raccordement liés à une opération entrant dans le champ d'application du Code de l'urbanisme.

14 Transfert dans le domaine communal des équipements communs du lotissement "La Colline des Charpenteries"

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le transfert dans le domaine communal des équipements communs : la voirie, le réseau d'éclairage public, le réseau des eaux pluviales dont le bassin de rétention des eaux et les espaces verts du lotissement "La Colline des Charpenteries" moyennant un euro symbolique.

Sont concernées, les parcelles cadastrées section YH sous les numéros 600, 601, 602, 603 et 605, d'une superficie totale de 8505 m².

Une enquête publique sera mise en œuvre préalablement au classement de ces équipements dans le domaine public communal.

15 Avenant à la convention conclue le 19 mai 1995 portant autorisation de passage en terrains privés de canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieu-dit Le Portail

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications de la convention du 19 mai 1995 portant autorisation de passage de canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées sur la parcelle cadastrée section YB n°94 au lieudit « Le Portail ».

Les frais d'acte et de publication au bureau des Hypothèques seront pour moitié à la charge de la ville, pour moitié à la charge de Tour(s)plus.

16 Acquisition de la parcelle ZX n° 136p pour élargissement de la rue de Château Gaillard

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une emprise à extraire de la parcelle cadastrée section ZX sous le n°136p sise au lieudit Château Gaillard, d'une superficie de 70 m² environ, moyennant un euro symbolique, pour élargissement de voie.

17 Acquisition de la parcelle YB n°147 pour élargissement de la rue de la Planche

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle, sise au lieudit La Basse Moussardière, cadastrée section YB sous le n° 147, d'une superficie de 60 m², moyennant un prix de 1,219 € le m² pour élargissement de voie.

18 Modification du tableau des effectifs du personnel communal

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	
Filière : TECHNIQUE	
Cadre d'emploi : des adjoints techniques	
Grade : Transformation de 3 postes temps plein d'adjoint technique 2ème classe en 3 postes temps plein d'adjoint technique 1ère classe	
Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ère classe
- ancien effectif : 46	- ancien effectif : 9
- nouvel effectif : 43	- nouvel effectif : 12
Il s'agit de la nomination de trois agents par voie d'avancement de grade au 1er avril 2011	

Grade : Ouverture de 2 postes temps plein d'adjoint technique principal 1ère classe	
Adjoint technique principal 1ère classe	
- ancien effectif : 7	
- nouvel effectif : 9	
Il s'agit de la nomination de deux agents par voie d'avancement de grade au 1er avril 2011	
Cadre d'emploi : des ingénieurs territoriaux	
Grade : Transformation d'1 poste temps plein d'ingénieur en 1 poste temps plein d'ingénieur principal	
Ingénieur	Ingénieur principal
- ancien effectif : 1	- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0	- nouvel effectif : 2
Il s'agit de la nomination d'un agent par voie d'avancement de grade au 1er avril 2011	
Filière : ADMINISTRATIVE	
Cadre d'emploi : des adjoints administratifs	
Grade : Transformation de 2 postes temps plein d'adjoint administratif 1ère classe en 2 postes temps plein d'adjoint administratif principal 2ème classe	
Adjoint administratif 1ère classe	Adjoint administratif principal 2ème classe
- ancien effectif : 11	- ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 9	- nouvel effectif : 7
Il s'agit de la nomination de deux agents par voie d'avancement de grade à compter du 1er septembre 2011	

19 Convention de partenariat avec l'Institut Inter-Régional pour la Santé au profit du personnel communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention de partenariat avec l'IRSA relative aux services de médecine professionnelle et préventive à destination des agents de la fonction publique territoriale dans les conditions prévues par les décrets n°2000-542 du 16 juin 2000 et n° 2008-339 du 14 avril 2008, relatifs à l'hygiène et à la sécurité du travail. La convention est conclue pour une durée d'une année, renouvelable une fois.

20 Convention de mise à disposition d'une partie du personnel du Syndicat Mixte de Gestion de la Cuisine Centrale de Fondettes au profit du service communal des Affaires scolaires

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à disposition partielle du personnel du syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes au profit du service municipal des affaires scolaires de la Ville. La convention conclue dans un souci de bonne organisation et de continuité du service public de restauration, a une durée de trois ans.

21 Rapport d'activité de la société Sodexo pour la restauration de l'année scolaire 2009/2010

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité dressé par la Société Sodexo pour l'exercice du service public de restauration scolaire durant la période du 1er septembre 2009 au 30 juillet 2010. Ce rapport est consultable par le public à la mairie aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Fait à Fondettes, le 31 mars 2011
Affiché le 4 avril 2011

Le Maire,

Gérard GARRIDO